

**DÉPARTEMENT : SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE**  
**COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, DUSSUD Alain, GORRE Alfred, WAX Nicolas.

EXCUSES : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 20.

En préambule il présente au conseil municipal le nouveau tableau représentant une vue du village qui orne la salle du conseil. Cette toile est un don fait à la commune par son auteur, Philippe Gandiol, peintre de renom aux USA en remerciement de l'accueil qui lui a été réservé lors du stage qu'il a animé les 12, 13 et 14 octobre, tant par les bénévoles de l'association Arts et Cimes que par les stagiaires et les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 17 août 2018 suscite des remarques.

Le compte rendu est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Nouvelle réglementation sur les affouages. Cette proposition est acceptée par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

**ORDRE DU JOUR**

1. RIFSEEP – instauration du CIA (complément indemnitaire annuel)
2. Délibération rapport CLECT transfert conservatoire de musique St-Jean de Maurienne
3. Délibération créances irrécouvrables
4. Décisions modificatives n°1 budget communal et n°2 budget assainissement
5. Demande d'aliénation de parcelle communale
6. Réfection toiture préau bâtiment mairie
7. Organisation cérémonies du 11 novembre
8. Organisation fête de Noël
9. Demandes de subvention Sou des Écoles, Arts et Cimes
10. Signalisation passage sur élevé
11. Estimation du SDES pour enfouissement réseaux
12. Dossier station épuration – Actualisation du projet du cabinet Profil Études
13. Achat parcelle ZW 31

14. Aménagement Zone de Loisirs

15. Questions diverses

### **1 – RIFSEEP – INSTAURATION DU CIA (COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)**

Le Conseil Municipal, par délibérations en dates des 6 octobre 2017 et 17 août 2018, a institué l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise – 1<sup>ère</sup> part du RIFSEEP – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Par courrier en date du 24 septembre 2018, Monsieur le Sous-préfet rappelle que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 fait obligation de déterminer les plafonds et de fixer les critères de chacune des parts d'une indemnité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant annuel maximum de 1 260 € dans le cadre de l'instauration du CIA.**

### **2 – DELIBERATION RAPPORT CLECT TRANSFERT CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ST-JEAN DE MAURIENNE**

M. le Maire explique le contenu du rapport de la CLECT concernant le transfert du conservatoire de musique de St-Jean de Maurienne à la Communauté de Communes 3CMA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

### **3 - DELIBERATION CREANCES IRRECOURVABLES**

Créance irrécouvrable de 483€ - facture d'eau impayée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

### **4 – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET COMMUNAL ET N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT**

DM pour financer la créance irrécouvrable  
DM de 500 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

2de DM pour financer manque sur remboursement emprunt

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

### **5 - DEMANDE D'ALIENATION DE PARCELLES COMMUNALES**

M. le Maire propose de réexaminer ces demandes en commission et de procéder à un examen sur place.

### **6 - REFECTION TOITURE PREAU BATIMENT MAIRIE**

M. Michel Chappel expose au conseil municipal une estimation du coût des matériaux à prévoir pour remettre en état la toiture du préau du bâtiment de la mairie. Cette estimation se monte à environ 2 000 HT.  
Les conseillers donnent un accord de principe pour la réalisation de ce chantier sous la forme d'un chantier participatif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'achat de matériaux pour un montant maximum de 2000€ HT par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **7 - ORGANISATION CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE**

M. le Maire propose de célébrer de façon particulière le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 au cours de laquelle aura lieu la remise du nouveau drapeau aux anciens combattants. Il propose de remettre en état les inscriptions du monument aux morts installé contre le mur de l'église d'Albiez-le-Jeune.

Le devis de l'entreprise se monte à 733 € (Les travaux sur monuments aux morts ne sont pas assujettis à la TVA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la remise en état de la stèle par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **8 - ORGANISATION FETE DE NOËL**

Le conseil municipal accepte la proposition du Comité des Fêtes d'Albiez-le-Jeune au sujet de l'organisation de la fête de Noël. Les conseillers souhaiteraient que l'achat des chocolats continue à se faire par le biais du Sou des Écoles d'Albiez-Montrond et que l'achat des jouets bénéficie prioritairement au commerce local. Il rappelle aux responsables du Comité des Fêtes les contraintes budgétaires que l'Etat impose aux communes.

A cette occasion, les conseillers municipaux évoquent la possibilité de faire évoluer en 2019 la fête de Noël.

Certains soulignent le fait que les enfants reçoivent beaucoup de cadeaux et se demandent si le fait d'en ajouter a encore du sens et si l'on peut trouver une autre formule.

M. le Maire indique qu'une concertation ait lieu sur ce thème en réunissant les familles, les membres du Comité des Fêtes ainsi que toute personne désireuse de contribuer à cette réflexion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **9 - DEMANDES DE SUBVENTION SOU DES ÉCOLES, ARTS ET CIMES**

M. Le Maire présente la demande de subvention sollicitée par le Sou des Ecoles d'un montant 250 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution au Sou des Écoles d'une subvention d'un montant de 250 €, par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

M. Le Maire présente la demande de subvention sollicitée par l'association Arts et Cimes d'un montant 200 € pour son fonctionnement.

M. le Maire ne participe pas au vote

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution au l'association Arts et Cimes d'une subvention d'un montant de 200 €, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

## **10 - SIGNALISATION PASSAGE SURELEVE**

M. le Maire indique qu'il convient de mettre en conformité la signalisation relative aux passages surélevés par le déplacement de certains panneaux et la pose de panneaux au droit de ces passages.

Il présente un devis pour un montant de 369,29 € pour l'achat de quatre panneaux C 27.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et l'achat de quatre panneaux pour un montant de 369,29 €, par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

## 11- ESTIMATION DU SDES POUR ENFOUISSEMENT RESEAUX

Monsieur le Maire indique que pour poursuivre l'opération de rénovation du bâtiment mairie-école, il convient de débarrasser les façades de ce bâtiment des réseaux aériens (électricité et téléphone) qui la parcourent afin de pouvoir procéder à leur réfection.

Il présente l'estimation sommaire établie par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour la réalisation des travaux, comportant deux variantes : enfouissement des réseaux pour le secteur de mairie seule et pour le secteur de la mairie et du chemin de la Fesse (depuis la fontaine publique jusqu'au droit de la maison Maryse Sallière).

Variante 1 - Secteur Mairie seule :

- montant total des travaux :	43 249,31 €
- part financée par le SDES :	14 159,42 €
- part financée par la commune :	29 089,90 €

Variante 2 - Secteur Mairie et chemin de la Fesse :

- montant total des travaux :	89 059,83 €
- part financée par le SDES :	31 348,85 €
- part financée par la commune :	57 710,98 €

M. le Maire précise que le reste à charge de la commune peut bénéficier d'une subvention du Département dans le cadre du FDEC et de la Région AURA pour un montant maximum de 80% du montant du projet.

M. le Maire indique que ces estimations lui sont parvenues très récemment et qu'il a encore besoin de s'informer précisément sur les aides possibles avant que l'on puisse prendre une décision.

M. Florian Pernet indique qu'il va rapidement estimer l'impact sur les finances de la commune que pourrait avoir ces travaux s'ils étaient réalisés.

L'ensemble des conseillers estime qu'il ne devrait pas se présenter de difficultés pour la variante 1 et indiquent qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre la variante 2 vu la relative modicité des coûts à charge de la commune.

M. le Maire souligne que cette démarche engagerait le processus d'enfouissement généralisée des réseaux secs souhaité par de nombreux habitants.

Départ de J. Olivieri à 21h10.

## 12 - DOSSIER STATION EPURATION – ACTUALISATION DE L'AVANT PROJET DU CABINET PROFIL ÉTUDES

M. le Maire expose qu'une réunion s'est tenue en présence de M. ROSSELET du bureau d'études Profil Etudes, avec MM. CHAPPEL DUSSUD et GORRE afin d'examiner le projet d'une station d'épuration sur la commune. La précédente étude réalisée par le même bureau d'études doit être réactualisée du fait de l'évolution démographique de la commune et des techniques qui ont évolué depuis.

A la suite de cette réunion, Profil Etudes présente un devis d'un montant de 4 500 € pour la réalisation d'un avant-projet.

M. le Maire indique qu'avant d'aller plus avant dans cette démarche, compte tenu de la possibilité du transfert de la compétence assainissement à la 3CMA en cours de réflexion, il convient de réunir plus informations. Pour cela il va se rapprocher du vice-président de la 3CMA.

Une visite des différents types de stations d'épuration pouvant être construites à Albiez-le-Jeune sera organisée au plus tôt pour les conseillers intéressés (Fontcouverte-la-Toussuire et le Chatel).

### 13 - ACHAT PARCELLE ZW 31

M. le Maire indique que le compromis de vente de la parcelle ZW 31 est signé par l'ensemble des héritiers de la succession DUCRUEZ et qu'il convient qu'il la signe à son tour. Il en demande donc l'autorisation au conseil municipal, ainsi que celle d'effectuer toute démarche jusqu'à la signature de l'acte de vente final.

Il rappelle que le prix de la parcelle est de 375 € auxquels s'ajoutent les frais d'acte relatifs à cette vente.

Il rappelle également que cette parcelle n'ayant pas figuré, pour une raison inconnue, dans la succession DUCRUEZ convient maintenant de régler ces frais d'acte se montant à 1 800 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les opérations relatives à l'achat de la parcelle par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

### 14 - AMENAGEMENT ZONE DE LOISIRS

M. Florian indique que l'aménagement du skate-park de la Zone de Loisirs suit son cours.

### 15 MOTION INSTRUCTION AFFOUAGES

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :*

*Une grande partie de la forêt communale relève du régime forestier suite aux délibérations successives des conseils municipaux désireux de présenter une forêt remarquable, une activité forestière de loisirs et professionnelle en filière courte pour soutenir l'activité économique, confiant ainsi pour une part cette mission à l'Office Nationale des Forêts.*

*A ce jour, les relations avec l'ONF et ses gardes forestiers et ouvriers sont appréciées de tous.*

*Néanmoins, suite à l'application de l'Instruction n° INS 17-T-90 du 4 septembre 2017 par les Gardes Forestiers, les cessions et affouages de bois « sur pieds » sont pratiquement abolis sur les zones de montagne : seuls peuvent être délivrés ou vendus à des particuliers des produits pouvant être exploités dans des conditions de sécurité satisfaisantes par des non-professionnels, à savoir:*

*- des perches et petits bois sur pied de diamètre à 1,30 m du sol d'environ 30 cm et moins, à l'exclusion des chablis groupés ou présentant un danger pour l'exploitation ;*

*- des houppiers ;*

*- des rémanents d'exploitation ;*

*- des bois à terre isolés ou éparpillés.*

*Facteurs de dangerosité à exclure impérativement des lots de bois délivrés ou vendus :*

*- Présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égal à 45 cm,*

*- Présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,*

*- Quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,*

*- Pente importante (>à 40%) ou présence de blocs instables,*

*- Proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle).*

*Compte tenu de l'application par les Gardes Forestiers de cette Instruction émanant de l'Office National des Forêts ;*

*Considérant qu'il convient d'adapter la réglementation aux zones de montagne et à la catégorie de travailleurs du bois;*

*Constatant que l'affouage présente des intérêts économique, social et sylvicole :*

*L'affouage permet à la commune de nettoyer des sentiers touristiques sur lesquels des entreprises ne souhaitent pas intervenir et ainsi participe à la sécurité des utilisateurs de ces sentiers qui sont un attrait considérable, l'été, en zone de montagne.*

*Il donne aux habitants la possibilité d'accéder à une source d'énergie peu coûteuse et renouvelable. Il a un intérêt écologique indéniable.*

*Cela participe au développement durable en utilisant des circuits courts.*

*Cela conforte l'attachement des habitants à leur forêt communale qu'ils arpentent et connaissent mieux que des professionnels qui sont extérieurs à la commune et qu'ils nettoient consciencieusement sans laisser le moindre déchet ou résidu des arbres non exploitable.*

*Cela constitue un lien social important développant ainsi le mieux vivre ensemble, créant également un loisir privé qui est ancestral.*

*L'affouage permet la mobilisation régulière de produits dont la faible valeur rendrait l'exploitation par des professionnels peu rentable, voire déficitaire pour la commune propriétaire.*

*Il constitue un rôle majeur pour la bonne réalisation des premières éclaircies et des coupes de régénération, valorisant davantage le bois d'œuvre.*

*Cela permet de valoriser la forêt qui est la pépite verte de la commune.*

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire de distraire toutes les parcelles de forêt communale relevant du régime forestier si une issue favorable à la commune et à ses habitants n'est pas trouvée dans les plus brefs délais.
- **Demande** à M. le Président du Conseil d'Administration de l'ONF d'ouvrir la discussion avec les élus de montagne pour adapter l'instruction précitée au milieu montagnard.
- **Charge** Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de M. Le Ministre de l'agriculture, M. le Préfet de la Savoie de Mesdames et Messieurs les parlementaires et M. le Président du Conseil d'Administration de l'ONF.

## 16 - QUESTIONS DIVERSES

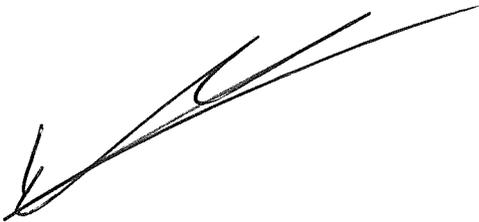
- **Éclairage public** : Le recensement des luminaires défectueux a été fait. La commune attend le devis de l'entreprise.

- **Tractopelle** : Lyomat JCB va venir faire l'entretien annuel.

- **Salle de classe** : Maçonnerie - la dalle a été coulée, reste à faire l'évacuation des eaux usées. Plâtrerie peinture – début semaine 44. Menuiseries extérieures – réceptionnées chez le menuisier. Sol et parois : 3ème semaine de novembre. Sanitaires : début novembre conjointement à électricité.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance  
M. Florian PERNET



Le Maire,  
Jean-Michel REYNAUD

